

Image not found or type unknown



Aide juridictionnelle pour un pourvoi en cassation

Par **Le chevalier de preville**, le **23/03/2008** à **08:37**

Madame, Monsieur
Divorcé depuis 2005 mon ex épouse a fait appel à Douai où j'ai été condamné à une somme de 15 000 euros qui a été payé. Le divorce est en route depuis 2001. Se doutant que je désire me remarier elle a saisi la cour de cassation en demandant l'aide juridictionnelle afin que cette affaire perdure.
En a t-elle le droit ? et combien de temps cela peut prendre sachant qu'elle a effectué la démarche en avril 2007.
Merci pour votre réponse.